



## PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2021-2023

**Entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,**  
représenté par :

La secrétaire générale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), Madame Marie-Anne LEVEQUE  
Le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), Monsieur Edouard GEFFRAY  
Le directeur de l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), Charles TOROSSIAN

d'une part ;

**et la Gendarmerie nationale,**  
représentée par :

Le major général de la Gendarmerie nationale, général de corps d'armée Bruno JOCKERS,

Le directeur des personnels militaires de la Gendarmerie nationale, général de corps d'armée Armando DE OLIVEIRA,  
d'autre part ;

ci-après dénommés conjointement « les parties »,

### **PREAMBULE**

Dans le cadre d'une politique publique, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite, au sein des académies et sur l'ensemble du territoire, développer une culture professionnelle de la sécurité et de la mise en sûreté, et diffuser la même culture, reposant sur une doctrine nationale. Pour ce faire, il souhaite multiplier le nombre de ses cadres formés à la « prévention et à la gestion de crise » (PGC).

Cette volonté s'inscrit également dans la démarche du plan de lutte contre les violences scolaires et dans l'axe du schéma directeur du plan national de formation (PNF), « *Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles* », avec l'IH2EF comme opérateur et le service de défense et de sécurité (SDS) comme maître d'ouvrage.

Des actions ont déjà été entreprises auparavant avec la signature d'une convention, aujourd'hui caduque, entre le DGESCO et la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) en date du 14 février 2018.

Le présent protocole de partenariat interministériel a par conséquent pour objectif de faire évoluer ces actions entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Gendarmerie nationale.

Ainsi, ils assurent ensemble, la conception, le pilotage et l'animation d'un dispositif de formation à la prévention et la gestion de crise au profit des cadres de l'éducation nationale.

Et la Gendarmerie nationale apportant son expertise et sa logistique, bénéficie en retour d'un accès à certains cursus de formation et d'un détachement de personnels de l'éducation nationale.

Il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir les modalités logistiques, administratives, et financière du partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Gendarmerie nationale, notamment en matière de formation des cadres de l'éducation nationale à la prévention et la gestion de crise.

## ARTICLE 2 : OBJECTIFS DES FORMATIONS A LA GESTION DE CRISE DÉLIVRÉES AUX CADRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les objectifs stratégiques :

Dans un contexte de menace élevée, il importe de diffuser une culture de la sécurité et de la mise en sûreté, et une connaissance de l'organisation de l'État face aux crises paroxystiques, en vue d'apporter une réponse cohérente en cas d'événement majeur. Cette culture partagée doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat interministériel.

Les objectifs opérationnels :

Ils consistent à accompagner l'acculturation des cadres par la mise en œuvre de méthodes et d'organisations adaptées aux situations de crises, et l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle.

Ils se déclinent comme suit :

- instaurer (ou renforcer) et diffuser une culture de la sûreté et de la sécurité à tous les niveaux sur le territoire académique, en services déconcentrés, en école (circonscription) et établissement public local d'enseignement (EPL) ;
- diffuser une méthode d'aide à la décision ;
- apprendre à agir pour ou au sein d'une cellule de crise ;
- maîtriser une communication de crise ;
- acquérir une attitude appropriée en situation conflictuelle ;
- adopter une posture efficace en cas de crise.

## ARTICLE 3 : PRINCIPES D'ORGANISATION DES FORMATIONS A LA GESTION DE CRISE

Plusieurs niveaux de formation sont définis comme suit :

- F1 : stage de sensibilisation ;
- F2 : stage de formateurs académiques ;
- F3 : stage de consolidation et valorisation des acquis ;
- ESA : stage de formation dédié à l'encadrement supérieur académique.

Les contenus de ces modules sont déclinés en annexe 1.

Les formations se déroulent dans les 4 écoles et centre de formation de la Gendarmerie nationale suivants :

- Le centre national d'entraînement des forces de la gendarmerie (CNEFG) à St Astier (Dordogne) ;
- L'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Melun (Seine et Marne) ;
- L'école de gendarmerie de Rochefort (Charente Maritime) ;
- L'école de gendarmerie de Tulle (Corrèze).

Les stages, sous réserve de modulations liées aux impératifs opérationnels de la Gendarmerie nationale, sont au nombre de 12 par an, soit :

- 8 stages mixtes F1/F2 de 35 à 40 stagiaires (20 F1 + 15 F2) d'une durée de 7 demi-journées ;
- 3 stages F3 de 30 stagiaires d'une durée de 7 demi-journées ;
- 1 stage ESA de 30 stagiaires d'une durée de 4 demi-journées.

Centre de formation	Type de stage
EOGN - Melun	3 stages F3
CNEFG - Saint-Astier	2 stages F1/F2 1 stage ESA
EG Tulle	3 stages F1/F2
EG Rochefort	3 stages F1/F2

## **ARTICLE 4 : RÔLES DES PARTENAIRES DANS L'ORGANISATION DES FORMATIONS A LA GESTION DE CRISE**

Dans le cadre de ce partenariat,

**la Gendarmerie nationale s'engage à :**

- accueillir et encadrer les stages énumérés supra, en fournissant à l'éducation nationale les moyens logistiques et les cadres-formateurs ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre de l'ingénierie pédagogique ;
- participer à l'évaluation des cadres du niveau F3 dans le cadre de la certification ;
- participer à un séminaire annuel des formateurs F3 organisé par l'IHE2F.

**L'éducation nationale s'engage à :**

***via la MPVMS :***

- expertiser et mettre en œuvre les programmes de formation en co-pilotage avec les centres de formation de la Gendarmerie nationale et l'IH2EF ;
- assurer la co-direction pédagogique des stages avec les centres de la Gendarmerie nationale ;
- contribuer à l'ingénierie et à l'action de formation ;
- assurer la cohérence nationale de la doctrine de formation, avec le SDS et la Gendarmerie nationale ;
- participer aux différents stages de formation par la mise à disposition d'au minimum 2 membres de la MPVMS par stage ;
- assurer la gestion des candidatures pour les différents stages ;
- assurer l'expertise des formations déployées en académie au titre de la cohérence nationale du dispositif ;
- animer le réseau des correspondants académiques pour la formation à la gestion de crise.

***via l'IH2EF :***

- assurer la coordination de l'organisation logistique des stages, en lien avec la MPVMS et les centres de formation de la Gendarmerie nationale ;
- assurer la certification via open badges des F3 ;
- accueillir dans ses locaux et participer à la conception du séminaire national des formateurs F3.

***via le SDS :***

- assurer la maîtrise d'ouvrage du dispositif de formation à la gestion de crise paroxystique ;
- assurer la cohérence nationale qualitative du dispositif et de son déploiement ;
- participer aux formations en qualité d'experts.

## **ARTICLE 5 : DISPOSITIONS LOGISTIQUES ET FINANCIÈRES**

Le présent protocole est basé sur un partenariat croisé. Les engagements logistiques et financiers sont détaillés ci-dessous.

**La Gendarmerie nationale s'engage au profit de l'éducation nationale à :**

- la mise à disposition de ses installations ;
- la prise en charge des stagiaires de l'accueil et du transport des stagiaires entre la gare et le centre de formation, en débuts et fins de stages ;
- la présentation de dossiers de candidature au cycle national des auditeurs IH2EF

**L'éducation nationale s'engage,**

***via l'IH2EF à,***

- financer le déplacement de deux intervenants MPVMS pour chaque session FI, F2, F3 et ESA ;
- financer le déplacement et la rémunération de formateurs de l'éducation nationale pour chaque session F1, F2, F3 et ESA à raison d'un formateur pour dix stagiaires (hors personnels MPVMS) ;
- financer le déplacement et la prestation d'un intervenant Media training pour chaque session F1, F2 et F3 ;
- financer le séminaire annuel des F3 ;
- financer le déplacement et la prestation d'intervenants-experts à destination des F3 (stage et séminaire).

**Et sur la base de devis et factures transmis par les écoles et/ou prestataires de service, et dans la limite des crédits alloués sur le BOP IH2EF à :**

- financer l'hébergement, le nettoyage des chambres et des salles, et la restauration des participants et des intervenants de l'éducation nationale ;
- financer le nettoyage des effets prévus pour l'exercice de cohésion.



***L'éducation nationale s'engage au profit de la Gendarmerie nationale :***  
*via l'IH2EF*, à retenir chaque année un officier de gendarmerie dans le cursus du cycle national des auditeurs de l'IH2EF ;  
*via la DGESCO*, à mettre à disposition un ETP d'enseignant dans une structure de formation de la gendarmerie.

## **ARTICLE 6 : PILOTAGE DU PARTENARIAT**

Un comité de pilotage (COPIL) est créé en vue d'évaluer, suivre et faire évoluer ce partenariat. Les décisions sont prises en consensus. Chacune des parties mandate et missionne son représentant au sein de ce COPIL.

Il se réunit chaque année courant novembre en vue :

- d'établir un bilan du partenariat et des formations dispensées (qualitatif, quantitatif, difficultés rencontrées) ;
- d'étudier les perspectives d'évolution ;
- de rédiger l'avenant de l'année N+1.

Le comité de pilotage est composé des membres suivants :

- un représentant de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire, direction générale de l'enseignement scolaire, co-directeur de stage ;
- un ingénieur de formation pour la conception pédagogique et un assistant de gestion des formations pour la partie logistique, représentant l'IH2EF ;
- l'adjoint du haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint, chef de mission Stratégie et le conseiller expert de la secrétaire générale, représentant le SDS ;
- un représentant de la sous-direction des compétences, bureau de la formation de la direction générale de la Gendarmerie nationale ;
- un représentant du commandement des écoles de Gendarmerie nationale ;
- les co-directeurs de stages, des écoles de gendarmerie.

Les éventuels frais de transport des membres du COPIL sont pris en charge par leur autorité d'emploi.

## **ARTICLE 7 : VALORISATION**

### **Communication**

Les actions de formation et le partenariat peuvent faire l'objet d'actions de communication internes et/ou externes. Les parties s'engagent à se renseigner mutuellement sur les projets de communication, et s'assurer du respect de la communication institutionnelle.

La valorisation de ce partenariat de formation via la communication, fait partie de l'effort de diffusion de la culture de la prévention et gestion du risque.

### **Certification**

En vue de valoriser l'engagement professionnel et la montée en compétence des cadres de l'éducation nationale, le niveau de formation F3 fait l'objet d'une certification des acquis en formation, portée par l'IH2EF dans le cadre des Open Badges.

Les conditions d'accès à cette certification sont les suivantes :

- avoir suivi le cursus complet, F1-F2-F3 dans le cadre des formations nationales ;
- avoir satisfait à une évaluation conjointe de l'éducation nationale et la Gendarmerie nationale.

Ces personnels certifiés, sont désignés « référents Formation Prévention et Gestion de Crise (FPGC) » et constituent :

- une ressource mobilisable pour armer une cellule départementale et/ou académique de crise ;
- une force de proposition et conseils techniques dans le cadre de la mise en œuvre d'exercice (PPMS attentat-intrusion).

A cet effet, le référent FPGC devra avoir acquis une connaissance approfondie du cadre juridique s'appliquant à la prévention et gestion de crise, ainsi que l'organisation interministérielle de la gestion de crise.

## ARTICLE 8 : DUREE / RÉSILIATION

Les signataires s'engagent au respect des dispositions du présent protocole.  
Celui-ci prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et est valable jusqu'au 31 décembre 2023.  
Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois.

## ARTICLE 9 : ANNEXES

Le présent protocole comporte une annexe : objectifs et contenus des formations ;

Fait en quatre exemplaires à Paris, le

02 JUL. 2020

La secrétaire générale  
haut fonctionnaire de  
défense et de sécurité

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général de  
l'enseignement scolaire  
et par délégation  
Le chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives  
adjoint au directeur général

Le directeur de l'institut  
des hautes études de  
l'éducation et de la  
formation

Le général  
de corps d'armée,  
Major général de la  
gendarmerie nationale

Le général  
de corps d'armée,  
directeur des  
personnels  
militaires de la  
gendarmerie nationale

Marie-Anne LEVEQUE

Edouard GEFFRAY

Charles TOROSSIAN

Bruno JOCKERS

Armando DE OLIVEIRA

<b>OBJECTIFS ET CONTENUS DES FORMATIONS</b>
---

**Formation niveau 1 : F1****Conditions d'accès :**

Cette formation est ouverte à tous les personnels d'encadrement intermédiaires (personnels de direction, inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)) ainsi que les personnels investis dans des missions liées à la sécurité au sein des écoles, des collèges et des lycées (équipe mobile de sécurité (EMS), ou conseillers pédagogiques en mission dans les services déconcentrés de l'éducation nationale).

Dans le cadre de la convention cadre ministère de l'Éducation nationale - ministère de l'Intérieur – ministère de l'Agriculture du 24 août 2016, les directeurs des établissements scolaires relevant du ministère de l'Agriculture peuvent être inscrits aux sessions de formation de gestion de crise.

La participation à cette formation est soumise à l'autorisation du recteur et des IA-DASEN (pour les personnels du premier degré volontaires).

Dès validation par l'IH2EF de l'ouverture du dispositif national de formation, et une fois leur participation à la formation validée par leur hiérarchie, les candidats sont inscrits dans l'application GAIA par le correspondant académique FPGC. Un ordre de mission est délivré par l'autorité académique pour la prise en charge du transport des participants à la formation.

**Objectifs :**

Les participants s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- identifier une crise de faible à forte intensité, et percevoir les risques d'évolution ;
- maîtriser une méthodologie et s'insérer dans une organisation de gestion de crise ;
- maîtriser son stress et agir positivement sur le stress collectif ;
- communiquer avec pertinence et efficacité, dans le cadre d'une communication institutionnelle.

Cette formation participe au développement des compétences professionnelles. Elle nécessite une démarche engagée du candidat.

**Formation niveau 2 : F2****Conditions d'accès :**

Cette formation de niveau 2 est ouverte aux candidats répondant aux critères suivants :

- avoir suivi le module F1 dit « national » (stage en centre de formation de la gendarmerie, co-piloté par la MPVMS) ;
- être volontaire pour suivre le module F2 et motivé pour s'engager dans l'encadrement des formations déconcentrées en académie ;
- avoir participé au moins une fois comme acteur dans un des exercices dédiés aux mises en situation (scénarios de crise grave ou récurrente ou crise paroxystique et/ou simulation d'une cellule de crise) dans le cadre d'une formation de niveau académique. Participation évaluée et validée par le correspondant académique « FPGC ».

**Objectifs :**

Ce module de formation vise à créer un réseau de formateurs, qui devront développer la formation « Prévention gestion de crise » en académie. A cet effet, les candidats doivent appréhender via ce module, les quatre champs de compétence du formateur de la « prévention et gestion de crise » : Concevoir, Préparer, Animer, Débriefing.

Les objectifs se déclinent comme suit :

- consolider les acquis et prérequis des contenus de la formation niveau 1 ;
  - maîtriser les principes et les objectifs de la formation ;
  - maîtriser les notions clés de la formation : « méthode, organisation, résilience » ;
  - appréhender les directives et orientations nationales et savoir les décliner au niveau académique.
- permettre aux participants de se projeter en tant que formateur en académie en étant capable :
  - d'organiser un parcours d'engagement ;
  - d'organiser des mises en situations réalistes, graves et récurrentes, et paroxystiques ;
  - de participer à l'organisation d'un exercice de synthèse mettant en œuvre une cellule de crise ;
  - de réaliser un « retour d'expérience » (débriefing constructif) :
    - ↳ en s'appuyant sur les trois notions clés « méthode, organisation, résilience » ;
    - ↳ en sachant exprimer clairement les points à améliorer.



### **Formation niveau 3 : F3**

#### **Conditions d'accès :**

- être volontaire pour suivre la formation ;
  - être désigné par le recteur d'académie sur la base d'une candidature transmise avec avis hiérarchique ;
  - avoir suivi les formations F1 et F2 dispensées au niveau national ;
  - avoir encadré (ou participé au moins) à minima 2 modules de formation de niveau académique ;
  - avoir rédigé deux notes sur les 2 modules encadrés, permettant d'évaluer la posture de formateur.
- Ces 2 notes seront transmises au moment de l'inscription à la MPVMS.

#### **Objectifs :**

Former des « personnels-ressources » académiques de la « prévention et gestion de crise » et des relais de diffusion de la culture de sûreté-sécurité.

Ces personnels-ressources devront acquérir la capacité d'interagir avec les partenaires locaux, d'animer un réseau de personnels de niveau F2 et de garantir une formation académique dans sa globalité, selon une ingénierie de formation déclinée de la doctrine nationale et adaptée au contexte local.

#### **Capacités d'ingénierie de formation :**

- être capable de s'approprier la méthodologie pour construire une monographie locale : appropriation du territoire, situation, acteurs... ;
- être capable d'élaborer différents scénarios de situations de crise avec un ancrage local (Concevoir, Préparer, Animer, Débriefing) ;
- être capable de superviser un exercice de synthèse ou une simulation adaptée à la situation locale.

#### **Capacités d'accompagnement :**

- être en capacité d'apporter un appui dans une cellule de crise ;
- être capable d'animer un réseau académique de F2/F3 ;
- être en capacité d'apporter un conseil technique pour la rédaction des PPMS et la réalisation des exercices.

Un séminaire national des personnels formés F3 est organisé par l'IHE2F en lien avec les membres du COPIL. Planifié idéalement en fin d'année scolaire, il doit permettre des échanges sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques, les évolutions doctrinales et tout sujet intéressant la gestion de crise. Ce séminaire peut également être l'occasion de délivrer les certifications « open badge » aux personnels concernés, et il participe par ailleurs à la constitution du réseau professionnel de formateurs de formateurs.

### **Formation ESA**

#### **Conditions d'accès :**

Cette formation est ouverte à tout cadre des services déconcentrés de l'éducation nationale (IA-DASEN, IA-DAASEN, secrétaires généraux, conseillers techniques auprès du recteur ou de l'IA-DASEN). Elle s'adresse en priorité aux personnels nouvellement nommés dans leurs fonctions.

La participation à cette formation est soumise à l'autorisation du recteur pour les personnels relevant de son autorité et des IA-DASEN pour les personnels des services déconcentrés départementaux.

#### **Objectifs :**

Cette formation vise à faire acquérir une méthodologie ainsi que des réflexes et des compétences pour gérer, de manière cohérente, structurée et efficace, des situations de crise d'intensités variables affectant les établissements scolaires de leur ressort.

Les objectifs de cette formation s'appuient sur le cahier des charges des formations de niveau F1.

Adopter une posture d'autorité responsable de la sécurité et de la sûreté :

- adopter une attitude et un comportement appropriés en situation conflictuelle ;
- aider à la gestion du stress individuel et collectif ;
- collaborer avec les partenaires et autres services.

Élaborer et animer une politique de culture de crise :

- connaître l'organisation de l'État face à la crise ;
- percevoir les signaux faibles et la gestion des menaces ;
- identifier et maîtriser une situation de crise ;
- mettre en place, organiser et animer une cellule de crise ;
- communiquer en situation de crise ;
- mobiliser des ressources.